



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2024 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint

N°20 - COMMERCE

Fixation de tarifs pour l'exploitation de l'édicule situé sur la place Foch

Rapporteur :

Eric Soreau, adjoint

Manuel Vaquero, Delphine de Torresgrosa, Thomas Ruspil, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Loïc Jouenne, Monique Labattut, Sylvie Dargains, Valérie Othaburu-Fischer, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Jean Luc Casteret, adjoint à M. Le Maire
- Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée à Jean Daniel Badiola adjoint
- Charlotte Loubet-Latour, adjointe Pello Etcheverry, adjoint
- Guillaume Boivin, conseiller municipal délégué à Eric Soreau, adjoint
- Béatrice Chauffard, conseillère municipale à Laurence Ledesma, adjointe
- Christine Gonzalo, conseillère municipale à Monique Labattut, conseillère municipale
- Benjamin Marcille, conseiller municipal à Patricia Arribas-Olano, adjointe

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Laurence Ledesma a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N°20 – COMMERCE

Fixation de tarifs pour l'exploitation de l'édicule situé sur la place Foch

M. Soreau, adjoint, expose :

Dans le cadre de l'aménagement de la place Foch, la commune a lancé un appel à concurrence pour l'exploitation de l'édicule n°2. La commune a reçu un total de 11 dossiers proposant diverses offres alimentaires.

Après analyse, la commission « *Commerce-artisanat, développement économique, tourisme, animation et événementiel* » propose de retenir le candidat Monsieur Thibaud Gelos pour un projet de petite restauration. En effet, le projet de ce candidat a été jugé comme étant l'offre la plus avantageuse et la mieux adaptée au site.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de fixer une redevance fixe de 10000 € (non-assujettissement à TVA) par an, ainsi qu'une part variable correspondant à 10% du chiffre d'affaires, révisable selon les modalités de fixation annuelle des droits de place et de stationnement sur la commune, pour une durée de 5 ans, à M. GELOS Thibaud.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Commerce-artisanat, développement économique, tourisme animation et événementiel* » du 19 septembre 2024,
- Fixe une redevance fixe de 10000 € (non-assujettissement à TVA) par an, ainsi qu'une part variable correspondant à 10% du chiffre d'affaires, révisable selon les modalités de fixation annuelle des droits de place et de stationnement sur la commune, pour une durée de 5 ans, à M. GELOS Thibaud.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

